

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2014-179/PR/MB modifiant l'arrêté n° 2009-0261/PR/MEFPP Portant affectation d'une parcelle de terrain au profit de la Direction de la Sécurité Nationale.

n° 2014-179/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
16 février 2014

Numéro JO
n° 4 du 27/02/2014

Date du numéro
27 février 2014

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution n°92-01102/PRE du 15 septembre **VU** La Loi n°173/AN/91/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé **Vu** le décret n°2013-044/PR du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU le décret n°2013-045/PR du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 février 2014.

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n°2009-0261/PR/MEFPP portant affectation d'une parcelle de terrain au profit de la Direction de la Sécurité Nationale est modifié comme suit :

Article 1er

Au lieu de : Une parcelle de terrain d'une superficie de 2.500 m2, objet des lots n° 3 et 4 du lotissement Zone Industrielle Sud Est. Lire : Une parcelle de terrain d'une superficie de 2.400 m2, objet des lots n°40 et 41 du lotissement de la Zone Industrielle Sud Est, transfert du Titre Foncier n°10348.

Article 2

Supprimé Articles : 3, 4 et 5 : sont restés inchangés.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH